

Bureau du 2 septembre 2002

Décision n° B-2002-0796

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Requalification des espaces extérieurs - Groupe bâtiment - Lot n° 3 : portes de garages et commandes automatisées - Avenant n° 1**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La première tranche de travaux de l'opération de requalification des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin est en cours de réalisation.

Cette opération comporte la construction d'un garage enterré pour le compte de l'Opac de Villeurbanne.

Les box privés de ces garages seront fermés par des portes métalliques qui font l'objet d'un marché confié à l'entreprise Doitrand titulaire du lot n° 3 : portes de garages et commandes automatisées.

L'Opac de Villeurbanne, pour des raisons de sécurité (risques d'effractions et d'incendie), demande de calfeutrer les box de garages par des éléments métalliques fixés sur les portes.

Le montant de ces travaux s'élèverait à 3 537,47 € HT.

En conséquence, il est demandé au Bureau de bien vouloir autoriser monsieur le président à établir un avenant.

Cette dépense supplémentaire porterait le marché de l'entreprise Doitrand de la somme de 46 640,25 € HT à la somme de 50 177,72 € HT.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé à ce projet d'avenant lors de sa réunion du 21 juin 2002 ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres en date du 21 juin 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au lot n° 3 : portes de garages et commandes automatisées.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 3 : portes de garages et commandes automatisées.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 de la Communauté urbaine et a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme 04 et d'une affectation de crédits - exercice 2002 - opération 0060029 - compte 458 189 - fonction 824 - centre budgétaire 6 500 - centre de gestion 572 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,